## AIDE ET MAINTIEN A DOMICILE

Le secteur qui régresse discrètement et volontairement

A la Cgt, nous avons l'habitude de dire et d'écrire "c'est la misère qui gère la misère".

Nous, salariés, travailleurs du social et de l'humain, nous nous trouvons plongés dans la précarité parfois même, au même niveau que les usagers qu'il nous est demandé d'accompagner.

Ce n'est pas le 1% d'augmentation de la valeur du point en janvier 2015, qui va permettre aux salariés de notre branche de vivre dignement de leur travail, sachant que dès le mois d'avril la cotisation prévoyance va augmenter.

A cela s'ajoute la non revalorisation des indemnités kilométriques, la non prise en compte de certains frais professionnels comme par exemple les frais téléphoniques et certains déplacements (clefs et documents divers pour les interventions).

L'impact direct de ces mesures régressives sera une perte supplémentaire du pouvoir d'achat et aucune amélioration des conditions de travail.

Notre secteur d'activité, l'aide, l'accompagnement et le maintien à domicile c'est environ 232 000 salariés dont 98% de femmes qui accusent près de 30% de perte de pouvoir d'achat à cause du gel de la valeur du point pendant près de 6 ans et de la non revalorisation des indemnités kilométriques depuis 2008. De plus les conditions de travail se dégradent

heures d'intervention morcelées pas forcément consécutives, amplitude de 12h, jusqu'à 10h de travail dans une journée, des repas de midi qui n'ont que le nom, c'est souvent un sandwich dans la voiture ou sur un banc, parcmètres non pris en charge. De plus en plus de salariés sont reconnus inaptes. Et la liste est longue...

Temps partiel souvent subi, et précarité le lot quotidien des salariés du maintien à domicile.

L'ANI, accord national interprofessionnel, qui aurait du bénéficier aux salariés avec la règle commune d'un contrat de travail de 24h minimum permet aussi aux employeurs de la branche de déroger à cette règle proposant 4h semaine, lors des négociations nationales.

Le compte n'y est pas.

Les actions des négociatrices Cgt avec l'appui de la fédération des organismes sociaux Cgt dont nous dépendons ont payé: de 4h on est passé à 16h50, mais rien n'est encore signé. A nous de rester vigilantes.

Il faut s'interroger sur l'existence d'une réelle volonté politique de réduire la précarité des salariés de la branche. La Cgt soucieuse de la pérennité des emplois, des conditions de travail, soucieuse également que nous puissions vivre et non survivre de nos salaires revendique de vrais droits. Notre secteur d'aide et d'accompagnement n'est pas un secteur marchand, il n'est pas à vendre.

Nous travaillons dans l'humain, nous intervenons auprès de publics fragiles de la naissance à la mort il faut donc de vrais moyens à la hauteur des besoins.

Un Service public d'aide, d'Accompagnement et de Maintien à Domicile reconnu au même titre que la maladie au sein même de la Sécurité Sociale.

Le projet de loi sur le vieillissement en l'état actuel, que le gouvernement met en avant comme une belle avancée, ne va pas revaloriser les besoins du secteur ni améliorer les salaires précaires, ni les conditions de travail désastreuses des salariés. De plus ce projet de loi est une énième fois reporté ,il ne s'appliquerait qu'en 2016 mais au train où vont les choses, il est à craindre que le sujet soit encore sur la table pour les présidentielles de 2017.

Nous demandons que l'état prenne conscience que les services d'aide, d'accompagnement et de maintien à domicile sont d'intérêts publics et donc soient reconnus comme tels.

La Cgt demande une valeur de point à 6.10 euros à la hauteur de nos missions d'aide et d'accompagnement demandées par les pouvoirs publics.

Indemnités kilométriques à 0.51 euros

Un chèque déjeuner d'un montant de 8.50 euros pour les salariés ne pouvant rentrer chez eux, prise en charge des frais téléphoniques, des parcmètres et de tous les équipements professionnels dans leur globalité.

Nous n'avons pas à payer pour travailler !!!!!!!!

SOYONS ENFIN ENTENDUS